



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le mardi 2 décembre 2025

Le ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire et Bpifrance renouvellent leur convention et lancent l'« Aide Booster » pour accélérer l'innovation dans les entreprises agroalimentaires

Le ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire (MAASA) et Bpifrance renouvellent leur engagement à travers une convention 2025-26 qui comporte une nouvelle modalité d'action appelée « Aide Booster ». Cette aide permettra de financer les premières étapes d'un projet d'innovation partenarial entre des laboratoires INRAE et des entreprises cherchant à lever un verrou scientifique ou technologique pour répondre à un besoin du marché. Elle s'inscrit dans le cadre du challenge InnoTech, piloté par INRAE, qui permet d'accompagner de tels partenariats.

L'« Aide Booster » permettra de co-financer certaines entreprises du secteur agroalimentaire candidates au challenge via une aide complémentaire du MAASA, versée par Bpifrance, sur la base de dossiers qui seront à déposer au cours du premier semestre 2026, sous réserve d'éligibilité et après instruction des dossiers.

Les entreprises éligibles seront celles fabriquant des produits alimentaires transformés ou des équipements pour la production ou le conditionnement de ces produits, visant une amélioration de la qualité des produits (nutritionnelle, organoleptique, sanitaire, environnementale, etc.), ou encore développant une stratégie d'approvisionnement et de valorisation de la production agricole française (origine, label, etc.). Pour les entreprises labellisées et lauréates d'InnoTech, cette aide pourra porter uniquement sur des travaux complémentaires à ceux éligibles à l'aide INRAE.

La nature des dépenses éligibles pour cette aide restera identique à celle des précédentes conventions MAASA-BPI France et inclura par exemple :

- des dépenses de personnel de R&D ;
- des dépenses en consommables, matériaux et petits équipements ;
- des frais de services de conseil ;
- des prestations de type scientifique, technique, juridique, économique, stratégique, financier ou de recherche de partenaires, facturées par un tiers.

Plus d'informations sur cette nouvelle modalité (étapes de candidature, calendrier de sélection, etc.) seront communiquées sur le site du challenge InnoTech : <https://www.inrae.fr/collaborer/parteneriat-innovation/challenge-innotech> .

Depuis 2007, le ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire (MAASA) et Bpifrance ont conclu plusieurs conventions en faveur du soutien à la R&D et à l'innovation dans les industries agroalimentaires. Cette collaboration a permis de financer 280 projets d'études de faisabilité et de montages de partenariats pour un montant total de plus de 10 M€.

Le challenge InnoTech, animé par INRAE en partenariat avec AgroParisTech et l'Institut Agro Montpellier, vise à accélérer l'innovation par la recherche et permet de financer des projets de partenariats entre laboratoires INRAE et entreprises (start-up, PME, TPE) cherchant à lever un verrou scientifique ou technologique pour développer une solution innovante, répondant à un besoin du marché. Les lauréats bénéficient d'un accompagnement des projets de partenariats scientifique, juridique, financier et commerciale par INRAE et ses partenaires.

Contacts presse

Service de presse d'Annie Genevard
Tél : 01 49 55 59 74
cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère
Tél : 01 49 55 60 11
ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture,
de l'Agro-alimentaire
et de la Souveraineté alimentaire
Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr
@Agri_Gouv